

RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

Conditions générales :

- Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.
- Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.
- La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.
- L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.
- En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

Pharmacie :

- Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.
- Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

Radiologie et Biologie :

- La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu (sous pli confidentiel) doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.
- Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

Optique :

- L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

Rééducation :

- L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.
- Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

Dentaire :

- En cas de prothèses ou de traitement canalaires, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.
- La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.
- La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaires.

Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

- La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

Adresses Mails utiles

- | | |
|------------------------------------|-----------------------|
| 0 Réclamation | : contact@mupras.com |
| 0 Prise en charge | : pec@mupras.com |
| 0 Adhésion et changement de statut | : adhesion@mupras.com |

La MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

Nº W21-650422

A 85925

Maladie

Dentaire
Cadre réservé à l'adhérent(e)

Matricule : 15152 Société : RAM

Actif Pensionné(e) Autre :

Nom & Prénom : Tiray Oussama

Date de naissance : 14/08/1935

Adresse : 14 S de la plaine Media

Tél. : 0661 220363 Total des frais engagés : 409 380 Dhs

Cadre réservé au Médecin

Cachet du médecin :



Date de consultation : 16/11/2023

Nom et prénom du malade : Missi oussama Age:

Lien de parenté : Lui-même Conjoint Enfant

Nature de la maladie : Affection cardiovaseculaire + Diabète

En cas d'accident préciser les causes et circonstances :

Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à : 16/11/2023 Le : 06/12/2023

Signature de l'adhérent(e) :

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Dates des Actes	Natures des Actes	Nombre et Coefficient	Montant détaillé des Honoraires	Cachet et signature du Médecin attestant le Paiement des Actes
16/11/23	Cav	150	150	INP : INPE 117 091000727 DR. ABDELLAH ALMAANEP Rajae Medecin Généraliste Expert Assermenté EXPERT N°2 Alia Mohammedia 122 Bd. Palestine N°2 Alia Mohammedia Tél: 05 23 32 64 81

EXECUTION DES ORDONNANCES

Cachet du Pharmacien ou du Fournisseur	Date	Montant de la Facture
PHARMACIE EL ALMA Rue Ben Abderrazik - 10100 Tunisie - Tél: 05 23 32 64 81	16/11/2023	1183.80

ANALYSES - RADIographies

Cachet et signature du Laboratoire et du Radiologue	Date	Désignation des Coefficients	Montant des Honoraires
ANALYSES - RADIographies	21-11-23	B1969	2560 DH

AUXILIAIRES MEDICAUX

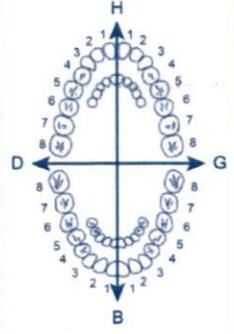
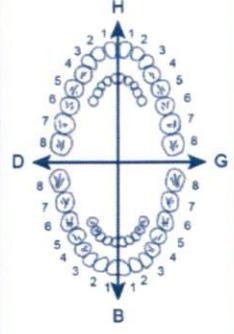
Cachet et signature du Particulier	Date des Soins	Nombre				Montant détaillé des Honoraires
		AM	PC	IM	IV	

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Le praticien est prié de préciser la dent traitée, l'acte pratiqué en indiquant la nature des soins.

Important :

Veuillez joindre les radiographies en cas de prothèses ou de traitement canalaire, ainsi que le bilan de l'ODF.

SOINS DENTAIRES	Dents Traitées	Nature des Soins	Coefficient	INP :
				
				
O.D.F PROTHESES DENTAIRES				DETERMINATION DU COEFFICIENT MASTICATOIRE
				H 25533412 21433552 00000000 00000000 D 00000000 00000000 B 35533411 11433553 G
				[Création, remont, adjonction] Fonctionnel, Thérapeutique, nécessaire à la profession
				MONTANTS DES SOINS
				DATE DU DEVIS
				DATE DE L'EXECUTION

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT LE DEVIS

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT L'EXECUTION

Dr ABDELLAOUI Maâne Rajae
Médecine Générale
EXPERT ASSERMENTE AGREE PRES
DES TRIBUNAUX & PRES DE LA COUR
D'APPEL DE CASABLANCA

الدكتورة العبدلاوي معن رجاء
الطب العام
خبيرة محلفة لدى المحاكم
ولدى محكمة الاستئناف بالدار البيضاء

Mohammedia, le 16/1/23 : المحمدية، في :

~~188.000 Dhs
 13.6.80
 2118.00
 821.80~~

~~PHARMACIE EL ALIA
 KAMILIKHANNA
 ED. BENABDELAZIK
 Rue Magniib - Arabi - Alia
 Mohammedia
 Tél: 05 23 32 24 3~~

~~1 - 0 - 1 57.000 Dhs~~

~~153.00 - Mepral 5 mg~~

~~0 - 1 - 0 250.000 Dhs~~

~~500.00 - Crestor 20 mg~~

~~1183.80 0 - 0 - 1~~

~~PHARMACIE EL ALIA
 S.V.~~

~~03 mois~~

Dr. ABDELLAOUI MAâNE Rajae
Médecin Généraliste
Expert Assermenté
122 Bd Palestine N°2 Alia Mohammedia
Tél: 05 23 32 54 81

122. شارع فلسطين رقم 2 - العالية - المحمدية الهاتف : 0523 32 64 81
 122-Bd Palestine N°2 - El Alia, Mohammedia - Tél : 0523 32 64 81

Maphar
Bd Alkimia N° 6, QI,
Sidi Bernoussi, Casablanca
Crestor 20mg cp pell b30
P.P.V : 250,00 DH

6 118001 183128

مختبرات سرفيليك - فرنسا

14011019

6 118001 130030
AMM n° : 563/17 DMP/21/NRQ
CORALAN 5 mg
28 comprimés pelliculés



6 118001 130047
AMM n° : 564/17 DMP/21/17
CORALAN 5 mg
56 comprimés pelliculés
PPV : 448,00 DH
Sarvier Maroc - Casablanca

PPV:188,40 DH

Maphar
Bd Alkimia N° 6, QI,
Sidi Bernoussi, Casablanca
Crestor 20mg cp pell b30
P.P.V : 250,00 DH

6 118001 183128

4011019

6 118001 130030
AMM n° : 563/17 DMP/21/NRQ
CORALAN 5 mg
28 comprimés pelliculés



PPV:188,40 DH

Mibral® 5 mg
30 comprimés

6 118000 420170

53,00

Mibral® 5 mg
30 comprimés

6 118000 420170

53,00

Mibral® 5 mg
30 comprimés

6 118000 420170

53,00

Dr ABDELLAOUI Maâne Rajae
Médecine Générale
EXPERT ASSERMENTÉ AGREE PRES
DES TRIBUNAUX & PRES DE LA COUR
D'APPEL DE CASABLANCA

الدكتورة العبدلاوي معن رجاء
الطب العام
خبيرة محلفة لدى المحاكم
ولدى محكمة الاستئناف بالدار البيضاء

Mohammedia, le : 16/11/23 : المحمدية. في :

M^{le} Mire oussama

Afia -

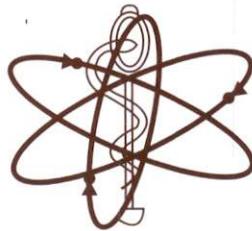
- dosage de dérivés méthoxylés urinaires
- dosage de l'acétylénamine - Aldestrone
- Cortisol urinaire de 24H -



Dr. ABDELLAOUI MAâNE Rajae
Médecin Généraliste
Expert Assermenté
122, Bd. Palestine N°2 Alia Mohammedia
Tél: 05 23 32 64 81

Laboratoire Anoual

Laboratoire de Biologie Médicale
 Biologie Moléculaire
 Biologie Spécialisée
 Radio immuno-analyse
 Diagnostic Prénatal



لَا نَوْالِ

Docteur Jamal FEKKAK

Radio-biologiste

Ancien Attaché des Hôpitaux de Paris
 Diplômé de l'Université Paris VII
 et de l'Institut Pasteur de Paris
 Biologiste Qualiticien

FACTURE N° 2311210023

Mr Oussama MIRY

Demande N° 2311210023

Date de l'examen : 21-11-2023

Analyses :

Récapitulatif des analyses

CN	Analyse	Val	Clefs
PSAD	Prélèvement sang adulte	E25	E
	Créatininurie	B30	B
	Aldostérone – couché	E600	E
	Diurèse des 24 h	E0	E
	RENINE	E500	E
	Dérivés méthoxylés – urines de 24 heures	E700	E
	CORTISOL URINAIRE	E700	E

Total des B : 30 *4939*

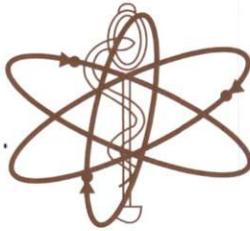
TOTAL DOSSIER : 2560 DH

Arrêtée la présente facture à la somme de : deux mille cinq cent soixante dirhams DH



Laboratoire Anoual

Laboratoire de Biologie Médicale
Biologie Moléculaire
Biologie Spécialisée
Radio immuno-analyse
Diagnostic Prénatal



مختبر أنوال

Docteur Jamal FEKKAK

Radio-biologiste

Ancien Attaché des Hôpitaux de Paris
Diplomé de l'Université Paris VII
et de l'Institut Pasteur de Paris
Biologiste Qualiticien

Mr Oussama MIRY

Né(e) le : 14-02-1995

Dossier N° : 2311210023

Date de l'examen : 21-11-2023

Prélevé le : 21-11-2023 10:45 en interne

Édité le : 27-11-2023

DR : RAJAE ABDELLAOUI

Adresse :

Page 1 / 1



ACCREDITATION
N° 8 3245
Porté disponible sur
www.coefrac.fr

Seules certaines prestations rapportées dans ce document sont couvertes par l'accréditation. Elles sont identifiées par le symbole [AC].

BIOCHIMIE URINAIRE

Diurèse des 24h

1 750 ml / 24h

Créatinine urinaire [AC]

1 294.1 mg/l (390.0–2 590.0)

(Jaffé, Colorimétrique Cinétique – Cobas 6000® Roche)

11 452.8 µmol/l (3 451.5–22 921.5)

Créatinine urinaire des 24 H [AC]

2 265 mg/24h (1 040–2 350)

(Immunoturbidimétrie Cobas® – Roche)

20 045 µmol/24h (9 204–20 798)

Métanéphrine (échantillon)

37.00 µg/L

(LC-MS/MS)

189 nmol/L

Métanéphrine – urines de 24 heures:

65 µg/24h (<261)

(LC-MS/MS)

332 nmol/24h (<1 331)

Normétanéphrine (échantillon)

56.00 µg/L

(LC-MS/MS)

306 nmol/L

Normétanéphrine – urines de 24 heures:

98 µg/24h (<390)

(LC-MS/MS)

535 nmol/24h (<2 129)

CHROMATOGRAPHIE EN PHASE LIQUIDE

Agilent Triple Quadrupole LC-MS/MS

Aldostérone – couché

0.16 ng/mL (0.03–0.16)

443.9 pmol/l (83.2–443.9)

En cas de suspicion d'hyperaldostéronisme, il est recommandé de compléter le bilan par un dosage d'aldostérone urinaire sur un recueil des urines de 24H.

Cortisol urinaire (LC-MS/MS)

Cortisol urinaire (échantillon)

5.00 µg/l

Cortisol urinaire 24h

8.8 µg/24h (10.0–50.0)

ANALYSES TRANSMISES

Analyse transmise à un laboratoire externe. Merci de voir le compte rendu ci-joint.

RENINE : (1)

(1) Labo. exécutant : CERBA – ()





Biologistes-coresponsables : Aurélie Driss-Corbin / Bénédicte Roquebert

Biologistes Médicaux

A. Amara Petitjean	F. Floch	A. Luscan-Valeri	M. Senant
H. Belaouni	A. Ganon	S. Malard	S. Trombert
M. Billet-Delecourt	C. d'Humières	M. Perret	M. Valduga
S. Chikhi	P. Kleinfinger	A. Receveur	L. Verdumre
J-M. Costa	I. Lanois	M. Roussel	B. Visseaux
M-M. Coude	A. Legrand	S. Samaan	
S. Defasque	L. Lohmann	S. Schmit	

Biologistes Généticiens

D. Trost

**MIRY
OUSSAMA**

Né(e) le 14.12.1995 Sexe : M
Dossier n° : 23D5164629

G / w 994-101 / s 994-101

LABM ANOUAL
DOCTEUR JAMAL FEKKAK (ANOUAL)
ANGLE BD ANOUAL-BD D'ALEXANDRIE
20100 CASABLANCA
MAROC

Transmis par	LABM ANOUAL
Vos références :	2311210023
Enregistré le :	25.11.2023
Ex envoyé(s) au(x) :	Laboratoire
Edité le :	08573
	25.11.2023

• RENINE (Chimiluminescence) #

Prélèvement : 21.11.2023 Plasma EDTA 09h 56

19,2 mUI/l

Valeurs de référence:

- Position couchée (au minimum 30 min) : 2,8 à 39,9 mUI/L
- Position debout (au minimum 30 min) : 4,4 à 46,1 mUI/L
- Position assise (au minimum 15 min) : 5,0 à 37,4 mUI/L

Validé par : Dr. Marianne Perret

Dr. Aurélie Driss Corbin

Compte rendu complet



Le laboratoire CERBA est accrédité par le COFRAC selon la norme NF EN ISO 15189 (N°8-0945, Examens Médicaux). Portée disponible sur www.cofrac.fr. Les examens accrédités sont identifiés par la mention #



Conformément à la réglementation applicable, une fois vos analyses réalisées, les résidus de vos prélèvements seront éliminés. Néanmoins, sauf opposition de votre part, ces résidus pourront être conservés afin d'être utilisés à des fins de recherches scientifiques ou de contrôles qualité, directement ou après transfert à des tiers, dans le strict respect du secret médical. Vous pouvez vous opposer à une telle utilisation, sur simple demande, formulée auprès de notre RPD (cf coordonnées au verso).

Se reporter au verso ou à la dernière page pour les conditions de traitement des données personnelles du patient.